



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 mars 2024  
Français  
Original : anglais

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 47 de la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 19 mars 2024. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

#### II. Évolution de la situation politique

2. La dynamique politique au cours de la période considérée a été marquée par l'organisation des élections présidentielles, des élections législatives nationales et provinciales et des élections communales partielles, dans un contexte fait d'enjeux logistiques, techniques et en matière de sécurité. La Commission électorale nationale indépendante a ouvert le scrutin le 20 décembre, conformément à la Constitution, mais a prolongé les opérations de vote durant plusieurs jours pour compenser les retards pris. La Commission, le Gouvernement et les représentants de la majorité politique, de l'opposition et de la société civile, ainsi que certaines missions d'observation électorale nationales et internationales ont reconnu que des cas de violence s'étaient produits, notamment à l'encontre de femmes, ainsi que des irrégularités présumées, telles que le nombre insuffisant ou le mauvais fonctionnement des machines à voter, des listes électorales incomplètes et des fraudes. Le 5 janvier, la Commission a fait connaître les conclusions préliminaires des enquêtes qu'elle a menées durant les opérations de vote, ce qui a conduit à l'annulation des résultats des élections législatives à Masimanimba (Kwilu) et Yaloma (Nord-Ubangi) et à l'annulation des suffrages exprimés en faveur de 82 candidats, dont 15 femmes. Les élections nationales ne se sont pas tenues dans les territoires de Masisi, Rutshuru (Nord-Kivu) et Kwamouth (Maï-Ndombe) en raison de la situation en matière de sécurité. En dépit des appels à l'annulation des votes lancés par plusieurs candidats à la présidence, dont Moïse Katumbi, qui ont invoqué des irrégularités généralisées, la Cour constitutionnelle a rejeté ces demandes considérées comme infondées.



3. Le 9 janvier, la Cour constitutionnelle a confirmé la réélection de Félix Tshisekedi à la présidence, avec 73,47 % des voix, suivi de Moïse Katumbi, qui a recueilli 18 % des voix. Selon les résultats provisoires des élections législatives annoncés par la Commission électorale nationale indépendante, la plateforme politique Union sacrée de la nation (USN) représentant le Président Tshisekedi a obtenu environ 450 des 500 sièges de l'Assemblée nationale. Les femmes occupent 13,2 % des sièges, soit une légère augmentation par rapport aux 10,3 % du mandat législatif 2018-2023. Les candidats de l'Union sacrée de la nation ont également dominé les élections provinciales et communales partielles. Le 12 mars, la Cour constitutionnelle a rendu son verdict concernant les appels contestant les résultats des élections législatives nationales du 20 décembre. Selon les informations, sur les 1 123 dossiers soumis, la Cour constitutionnelle en aurait considéré 43 comme étant recevables et fondés, ce qui a poussé certaines parties prenantes, y compris au sein de la majorité politique, à dénoncer la décision de la Cour comme étant politisée. Le 20 janvier, Félix Tshisekedi a prêté serment pour son deuxième mandat présidentiel en présence de 18 chefs d'État.

4. Le 7 février, le Président a nommé le Secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le progrès social, Augustin Kabuya, et l'a chargé de consulter les parties, groupes et personnalités politiques représentés à l'Assemblée nationale afin de déterminer la composition du nouveau Gouvernement. Le 20 février, le Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde a présenté sa lettre de démission au Président afin d'assumer son mandat en tant que membre de l'Assemblée nationale, entraînant la démission de l'ensemble du Gouvernement. Le Président a toutefois demandé au Gouvernement sortant de poursuivre ses activités jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

5. Pendant et après la campagne électorale, des tensions et des heurts intercommunautaires entre l'Union pour la démocratie et le progrès social d'une part et le parti politique représentant Moïse Katumbi, Ensemble pour la République, d'autre part, ont surgi entre les communautés du Kasai et celles du Katanga. Le jour du scrutin, deux femmes, une militante d'Ensemble pour la République et la présidente de la branche locale de la Commission électorale nationale indépendante, ont été agressées séparément et déshabillées par plusieurs hommes aux abords de bureaux de vote dans les provinces du Kasai oriental et du Lomami, respectivement. À la suite de ces incidents, le 19 janvier, la Ministre du genre, de la famille et de l'enfant a adopté la feuille de route pour la prévention et la réponse à la violence électorale contre les femmes engagées dans la politique pour le cycle électoral 2024-2028.

6. Au cours du processus électoral, les bons offices de la MONUSCO ont facilité le dialogue entre les parties prenantes nationales et internationales concernées et encouragé la participation en toute sécurité, véritable et constructive des femmes, des jeunes et des peuples autochtones, ainsi que des initiatives contre les discours de haine, l'intolérance politique et la violence fondée sur le genre. La Mission a encouragé les candidats mécontents des résultats des élections à recourir à des moyens légaux et pacifiques et à explorer d'autres solutions pour continuer à participer à la vie civique et politique, compte tenu des élections aux postes de sénateur et de gouverneur, ainsi que des élections locales, à venir. La MONUSCO a encouragé la société civile et les candidats à plaider contre la violence fondée sur le genre, en mettant l'accent sur la protection des candidates et des observatrices, et a fait en sorte que ces messages soient largement diffusés sur les médias sociaux.

7. À la demande du Gouvernement, la MONUSCO a déployé 131 302 tonnes de matériel électoral et 101 membres de la Commission électorale nationale indépendante et récupéré 14 141 tonnes de matériel et 226 membres du personnel entre le 4 décembre 2023 et le 4 janvier 2024.

8. Les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda ont été marquées par une rhétorique de plus en plus hostile, des accusations mutuelles concernant l'utilisation de groupes armés comme supplétifs et des incidents transfrontaliers meurtriers. Le 18 décembre, lors d'un rassemblement électoral, le Président Tshisekedi a déclaré qu'il demanderait au Parlement l'autorisation de déclarer la guerre au Rwanda si ce dernier ne mettait pas fin à son soutien au M23. Le 18 février, dans un communiqué de presse, le Ministère des affaires étrangères du Rwanda a jugé préoccupant l'abandon des processus de Luanda et de Nairobi par la République démocratique du Congo, ajoutant que le Rwanda avait pris des mesures pour dégrader les capacités aériennes offensives de la République démocratique du Congo.

9. Des tensions ont également éclaté entre le Burundi et le Rwanda à la suite des attaques menées en décembre par Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) au Burundi. Le 21 janvier, suite à la décision du Burundi de fermer sa frontière avec le Rwanda le 11 janvier, le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a accusé le Rwanda de soutenir le groupe armé RED Tabara basé dans le Sud-Kivu. Le lendemain, le Gouvernement rwandais a déploré les « déclarations incendiaires » du Président Ndayishimiye.

10. Suite à l'annonce publique par l'ancien Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, de la création du mouvement politico-militaire Alliance Fleuve Congo (AFC), le 15 décembre à Nairobi, en présence du dirigeant politique du M23, Bertrand Bisimwa, la République démocratique du Congo a rappelé ses ambassadeurs au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, laquelle accueille le siège de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

11. Les 16 et 22 janvier, respectivement, le Secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a rencontré le Président du Rwanda, Paul Kagame, et le Président Tshisekedi pour soutenir les processus de Nairobi et de Luanda. À la suite du mini-sommet sur la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo, organisé par le Président de l'Angola, João Lourenço Gonçalves, en sa qualité de Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le 16 février, en marge du trente-septième Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, avec la participation du Président Kagame et du Président Tshisekedi. Le Président Lourenço a rencontré séparément, le 27 février, à Luanda, le Président Tshisekedi, qui a accepté de rencontrer le Président Kagame sous certaines conditions, notamment le retrait des troupes rwandaises du territoire congolais, la cessation des hostilités et le cantonnement du M23. Le 11 mars, le Président João Lourenço Gonçalves a reçu le Président Kagame à Luanda. Après cette rencontre, le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, Tete António, a annoncé qu'une réunion entre les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda pourrait avoir lieu prochainement. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion virtuelle le 4 mars pour discuter de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le communiqué issu de cette réunion, le Conseil a approuvé la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans l'est de la République démocratique du Congo, qui a commencé à se déployer à Goma le 15 décembre, tout en insistant sur la nécessité d'appliquer les décisions issues du sommet quadripartite de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la

région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, organisé le 27 juin 2023 à Luanda sous les auspices de l'Union africaine.

### III. Situation en matière de sécurité

12. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a enregistré 597 atteintes à la sécurité en Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu. Au total, 531 civils auraient été tués, dont 97 femmes et 34 enfants, et 283 civils ont été blessés, dont 36 femmes et 25 enfants. Les Forces démocratiques alliées (ADF) et la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) sont restées responsables de la plupart des meurtres de civils (354 civils tués dans le Nord-Kivu et l'Ituri combinés, dont 75 femmes et 21 enfants), et les préoccupations concernant la protection des civils dans le Nord-Kivu se sont considérablement accrues en raison des violations répétées du cessez-le-feu entre le M23 et les forces armées congolaises dans le Petit Nord.

13. Dans ce contexte de tensions accrues entre eux, le Rwanda et le Burundi ont tous deux renforcé leur présence militaire le long de leur frontière et de la frontière avec la République démocratique du Congo, suite à la fermeture par le Burundi de sa frontière avec le Rwanda le 11 janvier.

14. Les répercussions du conflit entre les Teke et les Yaka, qui a débuté dans le territoire de Kwamouth (province de Maï-Ndombe), ont continué à toucher les provinces du Kwango, du Kwilu et du Kongo-Central et certaines parties de la province de Kinshasa, en raison de l'activité des milices Mobondo. Dans la province de la Tshopo, après environ deux mois d'accalmie, les hostilités liées au conflit foncier entre les communautés Lengola et Mbole ont repris en janvier 2024 ; plusieurs écoles et centres de santé sont maintenant fermés depuis un an. Les incidents violents survenus au cours de la période électorale ont été particulièrement nombreux dans les anciennes provinces du Katanga.

15. Le 8 mars, le Conseil des ministres a adopté un projet d'ordonnance autorisant la soixante-huitième prolongation de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri pour une durée supplémentaire de 15 jours à compter du 13 mars.

#### Province de l'Ituri

16. Dans la province de l'Ituri, la MONUSCO a enregistré 180 atteintes à la sécurité entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 19 mars, impliquant principalement la CODECO, Zaïre et les ADF. Au total, 282 civils ont été tués, dont 57 femmes et 19 enfants, et 112 civils ont été blessés, dont 16 femmes et 11 enfants.

17. Dans les territoires de Djugu et de Mahagi, la CODECO et Zaïre ont continué à se prendre mutuellement pour cible, ainsi que des civils de communautés opposées, en particulier sur les sites de déplacés dans l'est de Djugu, sur les sites miniers de l'ouest de Djugu et le long de la route nationale 27. Le 29 janvier, Zaïre a signé une déclaration unilatérale à Bunia, s'engageant à cesser les hostilités et à rejoindre le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ce qui en fait le sixième groupe armé à déclarer formellement son intention de se joindre au processus de paix en Ituri. Parmi les autres groupes armés figurent la Force de résistance patriotique d'Ituri (FRPI), le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), CODECO/URDPC, Chini ya Tuna et le Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri (MAPI). Néanmoins, les attaques contre des civils et le contrôle du territoire par ces groupes armés ont continué. La FRPI a entièrement gardé le contrôle de la chefferie de Walendu Bindi, et plusieurs factions du FPIC ont continué à s'affronter pour prendre le contrôle des sites miniers.

18. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, les ADF se sont divisées en petites cellules mobiles, ce qui leur a permis de poursuivre leurs activités malgré les opérations aériennes et terrestres menées conjointement par les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Dans la même région, le Front des Patriotes pour la Paix/Armée du Peuple et d'autres groupes Maï-Maï ont continué à menacer les civils autour des sites miniers et dans les zones forestières. Dans le territoire d'Irumu, les attaques menées par Chini ya Tuna contre les agriculteurs Nande ont nui à la cohésion sociale, avant qu'un dialogue facilité par la MONUSCO entre les communautés Nande et Lese, en janvier 2024, ne contribue à la désescalade.

### **Province du Nord-Kivu**

19. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a enregistré 251 atteintes à la sécurité entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 19 mars, impliquant principalement les ADF et le M23. Au total, 219 civils ont été tués, dont 31 femmes et 14 enfants, et 146 civils ont été blessés, dont 17 femmes et 14 enfants.

20. Les ADF étaient les plus actives au nord et au nord-ouest de la ville de Beni, près de la frontière de l'Ituri, où elles se sont relocalisées pour échapper aux opérations des FDPO/FARDC. En outre, le groupe a intensifié ses mouvements et ses attaques isolées dans ses bastions traditionnels de l'est du territoire de Beni. Les engins explosifs improvisés continuent de représenter un risque élevé tant dans les zones d'opérations des ADF que dans les centres urbains.

21. Lorsque la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est s'est retirée, achevant le processus le 8 janvier, le M23 en a réoccupé toutes les anciennes positions et a étendu son territoire au-delà des lignes de cessez-le-feu antérieures à mars 2023, en se déplaçant plus à l'ouest et plus au sud en direction de Goma et de Sake.

22. Les forces armées congolaises, soutenues par des groupes armés non étatiques, et les forces armées burundaises ont pris pour cible des positions tenues par le M23. Elles ont également utilisé des hélicoptères d'attaque, des bombardiers et des drones armés pour cibler les positions du M23, tuant plusieurs de ses éléments, dont le chef des services de renseignements, le colonel Bosco Mberabagago, alias Castro, le 16 janvier. Le 25 janvier, lors d'une offensive contre le M23 à Mweso, au moins 13 civils ont été tués par une roquette. Les deux parties se sont mutuellement rejeté la responsabilité des pertes civiles, le M23 réitérant son discours en faveur de la protection de la population locale contre une coalition des FARDC, qu'il accuse d'avoir des intentions génocidaires.

23. Les campagnes de désinformation et de mésinformation visant la MONUSCO ont continué à nuire aux opérations de celle-ci et à menacer les soldats de la paix. Les 24 et 25 janvier, le porte-parole du M23 a menacé la MONUSCO de cesser de soutenir les FARDC. Le 2 février, un hélicoptère de la MONUSCO effectuant une évacuation sanitaire a essuyé de multiples tirs au-dessus d'une zone contrôlée par le M23, qui ont blessé deux membres d'équipage, dont l'un grièvement. Un hélicoptère de la MONUSCO avait déjà été pris pour cible le 16 janvier. À plusieurs reprises, entre le 9 février et le 3 mars, les positions d'arrêt de la MONUSCO autour de Sake ont été la cible de tirs directs et indirects provenant de toutes parts, y compris des forces armées congolaises et des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), et plusieurs soldats de la paix ont été blessés. Le 25 février, un convoi logistique de la MONUSCO qui se rendait de Sake à Kimoka a essuyé des tirs nourris de la part d'éléments des FARDC et des VDP et a été contraint de rebrousser chemin. Le M23, les FARDC et les VDP ont entravé la liberté de circulation des soldats de la paix de la MONUSCO à plusieurs occasions.

24. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a constaté la présence de systèmes mobiles de défense aérienne dans le Nord-Kivu, signe que le matériel militaire acquis par le M23 a considérablement évolué. Cela coïncidait avec la perte du dernier drone de combat des forces armées congolaises dans la région. De même, le déploiement, pour la première fois, de drones commerciaux équipés d'explosifs pour attaquer des positions d'arrêt de la MONUSCO le 12 février et des avions bombardiers des forces armées congolaises à l'aéroport de Goma le 17 février témoigne de l'utilisation d'armes de plus en plus sophistiquées.

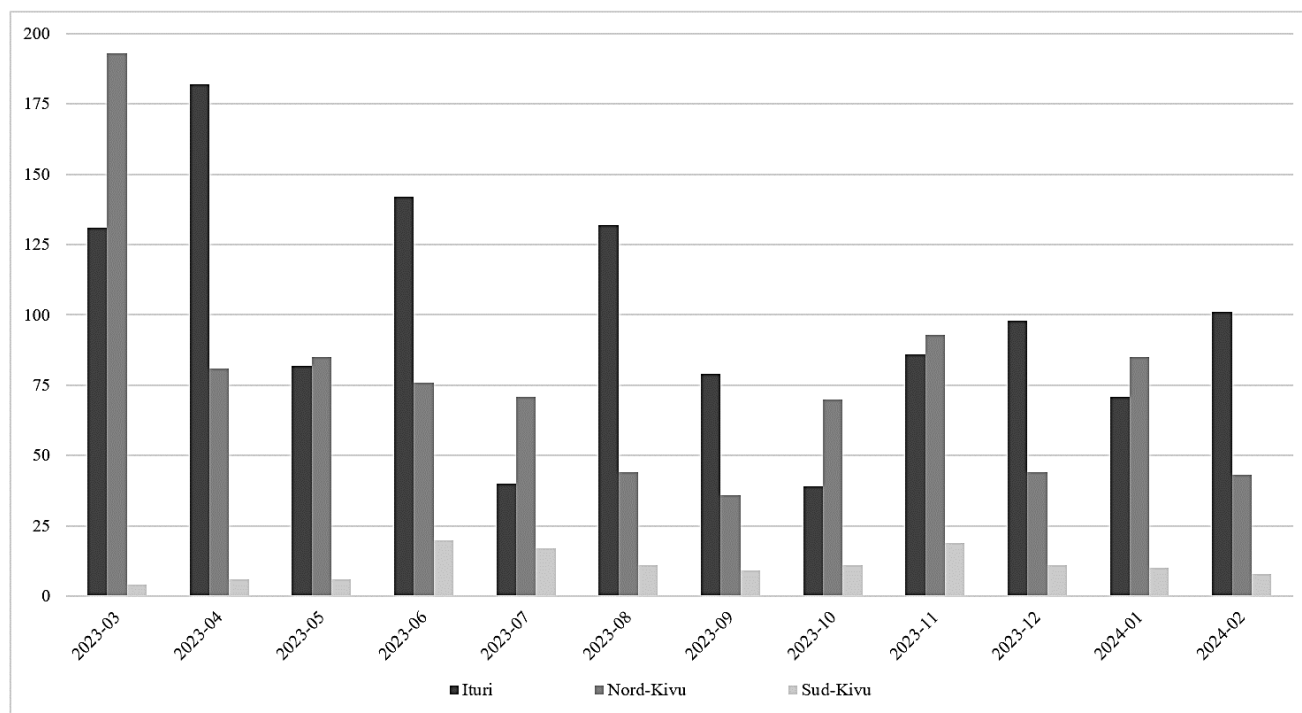
25. Après son déploiement, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo a commencé à soutenir les FARDC pour la première fois le 28 janvier à Sake en tirant des roquettes et des mortiers sur les positions du M23. Le 12 février, le M23 a délogé les forces armées congolaises de trois positions stratégiques au nord de Sake, pénétrant dans le périmètre de l'opération Springbok de la MONUSCO, et avançant vers Sake, déclenchant le retrait des forces armées congolaises de Sake vers Mubambiro et poussant des dizaines de milliers de personnes déplacées de la région de Sake vers Goma. Les FARDC et les VDP sont retournés à Sake, mais le M23 a gardé le contrôle de ses alentours immédiats. Le 1<sup>er</sup> mars, le M23 a attaqué Mubambiro et Sake en ouvrant des tirs indirects, lors d'une visite conjointe sur les lignes de front autour de Sake effectuée par les chefs d'état-major des FARDC, des forces armées burundaises et de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo.

#### **Province du Sud-Kivu**

26. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a enregistré 166 atteintes à la sécurité entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 19 mars, attribuées à divers groupes armés ; 30 civils ont été tués, dont 9 femmes et 1 enfant, et 25 autres ont été blessés, dont 3 femmes.

27. Malgré le nombre relativement moindre de victimes parmi les civils, ces derniers sont restés vulnérables à la violence des groupes armés fondée sur des critères ethniques. Dans les plaines de Ruzizi en particulier, l'escalade des tensions intercommunautaires entre les Banyamulenge et les Barundi d'une part et les Bavira, les Banyindu et les Bafuliru d'autre part, a entraîné des déplacements de population et la propagation de la violence à d'autres régions. Dans les Haut-Plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga, des affrontements ont été signalés entre les Twirwaneho et les Maï-Maï Biloze Bishambuke près de Mikenge et autour de sites miniers. La coopération accrue entre Twirwaneho et le M23 a fait craindre un débordement du conflit résultant de la résurgence du M23, et les tensions régionales ont entraîné une militarisation accrue de la province, y compris le long des frontières avec les pays voisins.

Figure I  
Civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés, par province (mars 2023-février 2024)



Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE).

#### IV. Situation des droits humains

28. Au cours de la période considérée, 1 253 cas de violation des droits humains et d'atteintes à ces droits ont été recensés dans tout le pays. Dans les provinces touchées par le conflit, différentes factions Maï-Maï seraient responsables de la plupart des atteintes (159), suivies par les ADF (152), le M23 (142), la CODECO (90), les factions Nyatura (65), les groupes armés Twa (36), Nduma défense du Congo-Rénové (26) et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) (24). Au moins 537 personnes auraient été victimes d'exécutions sommaires par des groupes armés, notamment les ADF (259), la CODECO (88) et le M23 (83). Les FARDC étaient responsables de 152 violations dans des zones touchées par le conflit et la Police nationale congolaise, de 67 violations. Des acteurs étatiques seraient responsables de l'exécution sommaire et extrajudiciaire de 75 personnes (56 hommes, 10 femmes et 9 enfants).

29. Au moins 93 violations des droits humains et atteintes à ces droits liées aux restrictions de l'espace civique ont été signalées, dont 11 incidents liés aux élections. Une augmentation significative du nombre de victimes (460) par rapport à la période ayant fait l'objet du rapport précédent (9) a été constatée et attribuée aux violences commises le jour des élections et à la suite de celles-ci, ainsi qu'aux menaces accrues à l'encontre des défenseurs des droits humains, y compris les journalistes et les membres d'organisations de la société civile. Plus précisément, les 25 et 31 janvier, le M23 a exécuté sommairement deux défenseurs des droits humains à Karambi et Mpasi, dans la province du Nord-Kivu, au motif qu'ils avaient aidé des victimes de violations des droits humains et rendu compte d'attaques contre des civils. Le 3 février à Kinshasa, l'Agence nationale de renseignement a arrêté sept membres de la société civile qui prévoaient de manifester contre l'occupation de Bunagana par



le M23 depuis 600 jours, et les a détenus au secret pendant quatre jours avant de les relâcher sans inculpation. L'un d'entre eux aurait été soumis à des traitements inhumains et dégradants au cours de sa détention. Dans le contexte électoral, à Kolwezi (province du Lualaba), le 26 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, la Garde républicaine a arrêté et détenu plus de 50 hommes dans son camp, puis les a relâchés le 6 janvier après l'intervention du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, de la Commission nationale des droits de l'homme et de représentants de la société civile.

30. Au cours de la période considérée, 61 membres d'organisations de défense des droits humains et 3 journalistes ont reçu une assistance du Bureau conjoint destinée à améliorer leur protection individuelle face aux menaces émanant de membres de groupes armés et d'agents de l'État. En soutien aux institutions publiques et à la société civile, le Bureau conjoint a organisé 48 activités à l'intention de 1 272 personnes, dont 420 femmes, sur les thèmes du discours de haine, de l'exercice des libertés publiques et des droits sociaux, économiques et culturels, de la violence sexuelle liée aux conflits, de la justice transitionnelle et de la lutte contre l'impunité, ainsi que des droits des personnes en situation de handicap.

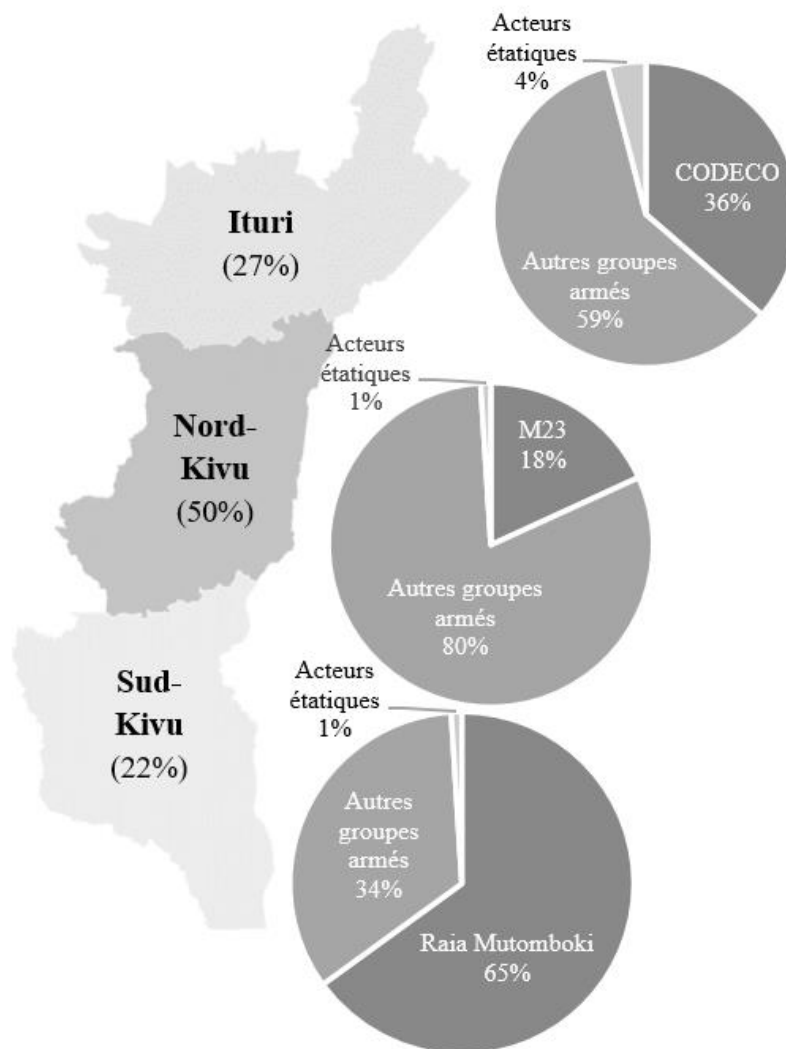
31. Le 13 mars, le Ministre de la justice a émis une circulaire sur les modalités de l'application de la peine de mort, à la suite d'une décision prise par le Gouvernement lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 9 février de lever le moratoire sur l'application de la peine de mort, en vigueur depuis 2003.

### **Protection de l'enfance**

32. Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 29 février 2024, 763 violations graves perpétrées sur la personne de 646 enfants (427 garçons et 219 filles), dont 446 enfants qui ont été recrutés et utilisés (320 garçons et 126 filles), ont été vérifiées. Des éléments des Raïa Mutomboki étaient responsables du plus grand nombre de violations vérifiées (325), suivis par le M23 (109), les ADF (180), Nyatura (48) et 18 autres groupes armés non étatiques (193). Les forces de sécurité congolaises étaient responsables de quatre meurtres, de deux cas de violence sexuelle, d'un cas d'enlèvement et d'une attaque contre un hôpital.



Figure II  
**Violations graves vérifiées commises contre les enfants dans le cadre du conflit armé (2023)**



*Note* : Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

*Source* : MONUSCO/Section de la protection de l'enfance.

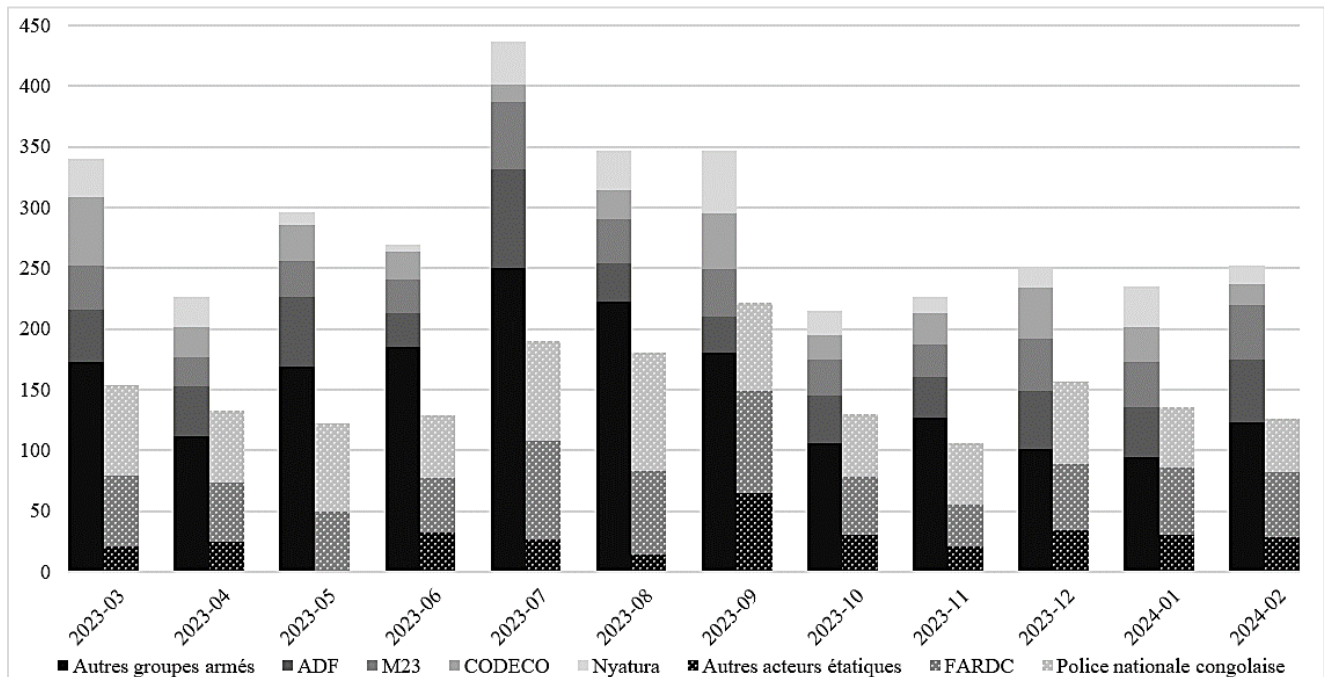
### **Violence fondée sur le genre et violence sexuelle en temps de conflit**

33. En décembre 2023 et janvier 2024, le nombre de cas avérés de violences sexuelles liées au conflit concernait au moins 118 personnes, dont 87 femmes, 30 filles et 1 homme. Toutefois, il est probable que ces cas continuent de ne pas être tous signalés en raison des problèmes d'accès et de sécurité auxquels se heurte la MONUSCO d'une part, et de la peur des représailles et de la stigmatisation parmi les personnes ayant survécu à des violences sexuelles s'ils sont comparés au nombre élevé de victimes de violences fondées sur le genre qui cherchent à obtenir des services auprès des acteurs humanitaires. Des groupes armés seraient responsables

d'incidents concernant 106 victimes, dont 81 femmes, 24 filles et 1 homme. Les factions Maï-Maï ont perpétré la plupart des atteintes présumées sur la personne de 34 victimes (26 femmes, 7 enfants et 1 homme), suivies par la CODECO (19 femmes et 6 filles), le M23 (14 femmes et 8 filles) et Nyatura (10 femmes et 1 fille). Les forces armées congolaises seraient responsables d'actes de violence sexuelle concernant 4 femmes et 5 filles, et la Police nationale congolaise d'actes concernant deux femmes. Les provinces du Nord-Kivu (46 victimes), de l'Ituri (41 victimes), du Tanganyika (22 victimes) et du Sud-Kivu (9 victimes) ont été les plus touchées par les violences sexuelles liées au conflit.

Figure III

### Violations des droits humains et atteintes à ces droits, par acteur\* (mars 2023 à février 2024)



Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

\* Y compris les violations et les atteintes commises dans toutes les provinces recensées par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

## V. Situation humanitaire

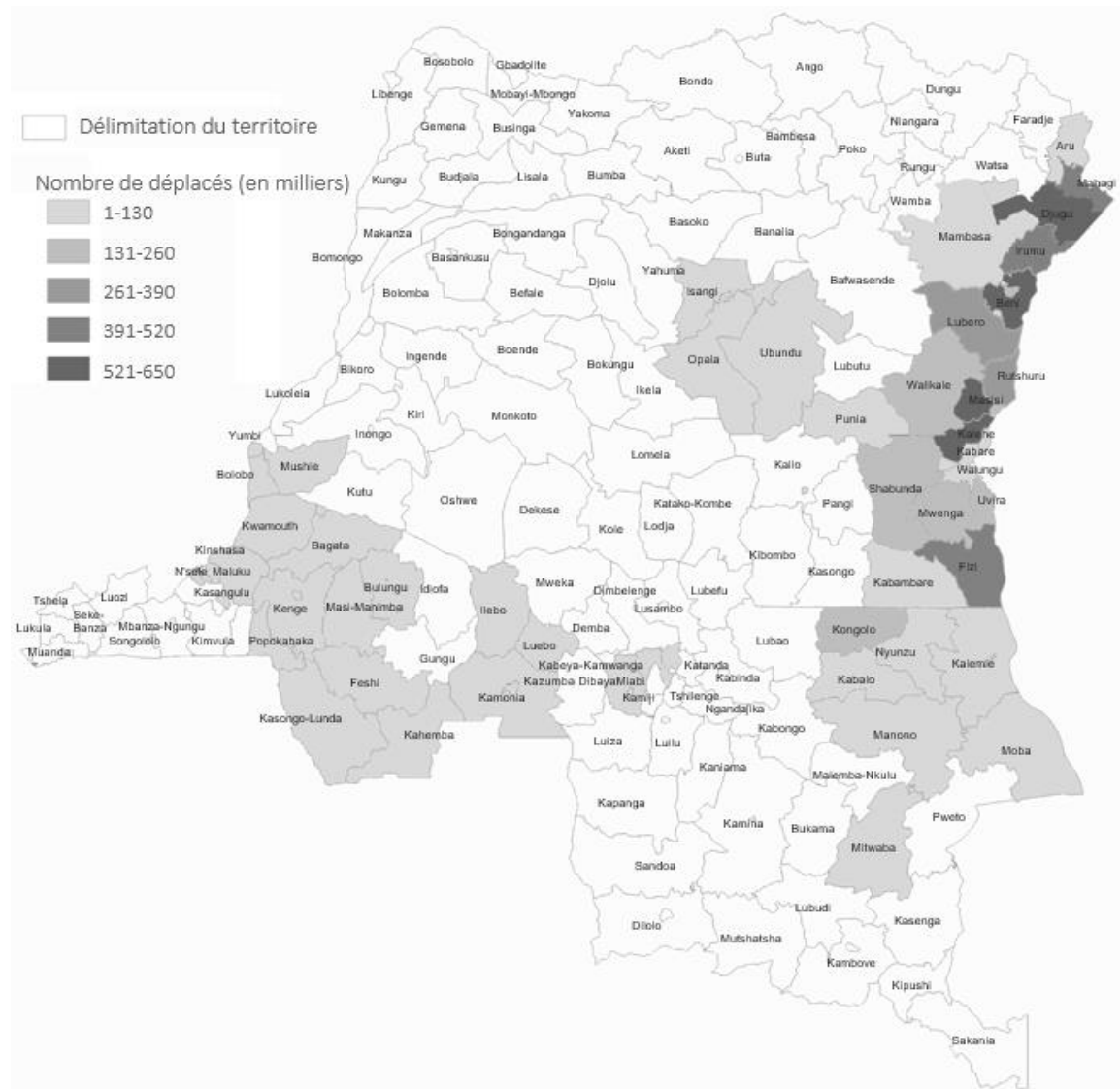
34. La violence armée prolongée qui est le fait des groupes armés a continué d'exacerber les problèmes humanitaires et de provoquer des déplacements de population à grande échelle. Fin février, le nombre de déplacés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu s'élevait à 6 millions de personnes, sur un total de 7 millions de déplacés dans l'ensemble du pays, ce qui classe la République démocratique du Congo au rang des pays comptant le plus grand nombre de déplacés au monde. Malgré l'intensification de l'aide humanitaire à l'échelle du système, le plan de réponse humanitaire de 2023 pour la République démocratique du Congo, dont le budget s'élève à 2,25 milliards de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 40 %, soit une forte baisse par rapport aux 53,2 % de 2022. Le 20 février, le Gouvernement et les partenaires humanitaires ont lancé un appel de 2,6 milliards de dollars pour financer le plan de réponse humanitaire de 2024. Au 15 mars, ce plan était financé à hauteur de 14 % (371 millions de dollars).

35. À la fin du mois de février, on recensait autour de Goma au moins 104 camps de déplacés, aussi bien improvisés que planifiés, accueillant plus de 630 000 personnes, dont des personnes déplacées en conséquence de la reprise des hostilités entre le M23 et les FARDC. La violence fondée sur le genre, y compris dans les camps de déplacés, restait un grave sujet de préoccupation. Les acteurs humanitaires ont continué à fournir une assistance multisectorielle, incluant vivres, soins de santé, services de protection, approvisionnement en eau et assainissement, articles ménagers essentiels et logement. Le risque de choléra a également augmenté, avec plus de 200 cas signalés dans la ville de Goma.

36. La présence d'artillerie à proximité de la concentration de sites de personnes déplacées représentait un risque supplémentaire en matière de protection des civils et restreignait encore davantage l'accès humanitaire. Des obus de mortier près de l'hôpital de Bambo et Mweso en janvier ont poussé les organisations humanitaires travaillant dans la région à cesser temporairement leurs activités. Il a également été fait état de déplacements vers la ville de Minova et le territoire de Kalehe dans le Sud-Kivu. Malgré un accès humanitaire limité, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont pu se rendre à Minova le 26 février pour procéder aux évaluations nécessaires des besoins.

37. Les épidémies de choléra et de rougeole ont continué d'aggraver la situation humanitaire, en particulier dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu, où 48 000 cas de choléra et près de 311 500 cas de rougeole ont été signalés, soit le double des chiffres enregistrés en 2022.

Figure IV  
Population déplacée à l'intérieur du pays, par territoire (janvier 2024)



*Note* : Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies. Seuls les noms des territoires sont indiqués.

*Source* : Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

## VI. Mise en œuvre des priorités établies dans le mandat de la Mission

### A. Protection des civils

38. La MONUSCO a continué à mettre en œuvre son mandat de protection selon des approches globales et intégrées, en s'appuyant sur des capacités armées et non armées pour protéger les civils grâce au dialogue et à la collaboration, en assurant la protection physique et en mettant en place un environnement protecteur, en coordination avec les autorités congolaises et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

39. En vue du retrait progressif, responsable et durable de la MONUSCO, la Mission a mené une série d'évaluations dans le Sud-Kivu, dans le Nord-Kivu et en Ituri afin d'examiner les risques qui pourraient découler de la fermeture des bases militaires et d'énoncer des mesures de précaution. Ces mesures, qui vont de la facilitation des dialogues intercommunautaires à la construction d'infrastructures locales, ont été définies et ont commencé à être activement mises en œuvre dans toute la zone d'opérations de la Mission. La MONUSCO, les partenaires nationaux, l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et les organisations de la société civile s'employaient ensemble à déterminer l'approche la plus efficace en matière de protection des civils après le départ de la MONUSCO et à définir les priorités en matière de protection des civils pendant le désengagement du Sud-Kivu.

40. Au cours de la période considérée, la Force a maintenu cinq positions d'arrêt autour de Goma pour protéger la ville contre le M23 en restreignant l'accès de celui-ci à ce secteur et en limitant les combats dans les centres urbains. La Mission a commencé à formuler des orientations concourant à l'atténuation des dommages causés aux civils. La Force a travaillé en étroite coordination avec les FARDC à partir du Centre de coordination des opérations pour déconflictualiser les objectifs pris pour cibles et établir des périmètres de sécurité autour des agglomérations lorsque sont utilisés de l'artillerie, des mortiers et des moyens d'intervention aérienne rapide, avec plus ou moins de succès. En empêchant l'isolement de Goma par le M23, la Force a également contribué à assurer la continuité de l'acheminement de l'aide vers les grands camps de déplacés qui se sont formés à l'intérieur et à la périphérie de la ville.

41. En Ituri, à 30 occasions au cours de la période considérée, l'intervention opportune des troupes de la MONUSCO a permis de contrecarrer des attaques imminentes ou en cours d'éléments de la CODECO contre des civils. Les troupes de la MONUSCO ont échangé des tirs avec les assaillants ou tiré des coups de semonce, les obligeant souvent à mettre fin à leurs attaques et à battre en retraite. La MONUSCO, en étroite collaboration avec les autorités provinciales, a continué à dialoguer avec les groupes armés dans le cadre de l'Acte d'engagement d'Aru de juin 2023 afin de contenir la violence et de promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés. Le 30 décembre, la MONUSCO et les autorités provinciales ont obtenu la libération de 52 civils de la communauté Alur qui avaient été enlevés par des combattants de la CODECO. Grâce à la collaboration des autorités provinciales, avec le soutien de la MONUSCO, deux autres groupes armés, Zaïre et Chini ya Tuna, ont signé l'Acte d'engagement d'Aru les 24 et 29 janvier, respectivement. Le 12 mars, la MONUSCO et les forces armées congolaises ont lancé une offensive conjointe visant des éléments de la CODECO aux abords de Masumbuko (territoire de Djugu) et pris deux bastions de la CODECO.

42. La composante Police a donné la priorité au renforcement des capacités de l'État hôte en organisant des formations sur la police de proximité, la gestion de l'ordre public et le maniement des armes. Des séminaires sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et des cours de perfectionnement ont été organisés à l'intention des policiers congolais afin d'approfondir leur compréhension et leurs compétences. La MONUSCO a également dispensé des conseils techniques et fourni un soutien matériel pour aider à renforcer la stratégie opérationnelle intégrée de la Police nationale congolaise dans le cadre de la lutte contre l'insécurité.

43. Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 mars, le système d'alerte communautaire de la Mission a reçu 1 030 alertes en provenance de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les forces de sécurité de l'État, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont répondu à 63 % d'entre elles.

44. Au 19 février, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, avait effectué 167 missions ponctuelles de destruction d'engins explosifs en Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu et détruit 7 147 restes explosifs de guerre. Le Service de la lutte antimines a également déminé 95 599 mètres carrés de terrain. Plus de 850 séances de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives ont été organisées dans la zone d'opérations de la Mission, au profit de plus de 34 000 civils (dont quelque 7 000 femmes et plus de 20 000 enfants). Il est à noter qu'un tiers des bénéficiaires étaient des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

## **B. Désarmement, démobilisation, réintégration (DDR) et stabilisation**

45. L'intensification des combats entre le M23, d'autres groupes armés et les forces armées congolaises, ainsi que l'intention exprimée par des groupes armés organisés sous l'égide des Wazalendo de rejoindre la nouvelle réserve armée de la défense, ont continué à entraver la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Néanmoins, la Mission a continué d'offrir ses bons offices et son soutien en faveur de la coordination du Programme et d'œuvrer à la finalisation d'un programme conjoint connexe des Nations Unies.

46. Dans le Nord-Kivu, le 5 mars, le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la MONUSCO ont lancé à Beni des projets à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention de 1 050 bénéficiaires, dont 360 ex-combattants. Cette mesure fait suite à l'augmentation du nombre d'ex-combattants ayant volontairement rejoint le Programme dans la région de Beni et de Lubero à la mi-2023. Parmi ces 360 ex-combattants, 120 étaient auparavant cantonnés dans la base de Mubambiro, près de Goma. La MONUSCO a aidé à les transférer vers Beni et Lubero, où ils participeront au projet pilote de l'OIM et à un autre projet mené par l'organisation non gouvernementale HEKS/EPER, tous deux financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation. Le 7 mars, un premier groupe de 11 ex-combattants et 2 personnes à charge a été transporté de Goma à Beni sur un vol spécial de la MONUSCO. Les projets de réinsertion communautaire se sont également poursuivis en Ituri et dans le Sud-Kivu.

47. Dans le cadre de son mandat d'appui au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinstallation et à la réintégration, la Mission a rapatrié trois combattants (2 hommes et 1 femme) et deux personnes à charge (1 femme et 1 fille). Elle a apporté un soutien vital (3,32 tonnes de rations) à 219 ex-combattants congolais sur le site du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation à Kasando et remis en état un camp de transit dans le Nord-Kivu. Dans le cadre de la planification du désengagement de la Mission, les sites de transit du Sud-Kivu ont été fermés le 31 janvier 2024. Un mécanisme successeur au niveau national pour l'organisation des rapatriements a été envisagé avec le Programme.

48. La MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre de 11 projets destinés à réduire la violence communautaire devant bénéficier directement à 1 648 personnes (972 hommes et 676 femmes), dont 384 ex-combattants, des femmes vulnérables et des jeunes à risque. Ces projets visaient à atténuer les facteurs de conflit au niveau communautaire grâce à des activités à forte intensité de main-d'œuvre, génératrices de revenus et axées sur la formation professionnelle.



## C. Réforme du secteur de la sécurité

49. La MONUSCO a poursuivi sa mission de bons offices et continué d'apporter son soutien technique afin d'encourager l'élaboration d'une stratégie nationale globale de réforme du secteur de la sécurité. Elle a entamé un dialogue avec le Conseiller national de sécurité (CNS) pour relancer les efforts consacrés à l'établissement d'un mécanisme national de coordination de cette réforme et à l'élaboration de la politique nationale en matière de sécurité.

50. Du 4 au 16 mars, la MONUSCO a appuyé la troisième phase de formation de 30 formateurs des FARDC axée sur le code de conduite militaire, portant le nombre de formateurs à 300, dont 10 femmes, dans les trois zones de défense, renforçant ainsi la capacité des FARDC de faire largement connaître le code au sein de l'armée.

51. Dans le cadre du retrait progressif et responsable de la Mission du Sud-Kivu, le nombre de policiers hors unités constituées à Bukavu et Uvira a diminué de 29 % et 34 %, respectivement. Simultanément, la composante Police a intensifié ses efforts pour renforcer les capacités de la police nationale d'assumer ses responsabilités. À Bukavu et à Uvira, 69 agents de la police nationale (dont 9 femmes) et 50 agents (dont 12 femmes), respectivement, ont été formés à la gestion des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et des cas de violences sexuelles liées aux conflits.

52. Au 29 janvier, le Service de la lutte antimines avait livré un conteneur-armurerie aux FARDC à Beni (Nord-Kivu) et 11 coffres-forts pour armes à la police nationale dans le Sud-Kivu, ce qui permet d'entreposer en toute sécurité un total de 530 armes et de réduire le risque de détournement. Dans le même temps, 19 membres (17 hommes et 2 femmes) des FARDC et de la police nationale ont reçu une formation au maniement et à l'entreposage des armes en toute sécurité.

### Appui au système de justice et lutte contre l'impunité

53. La MONUSCO a continué à contribuer au renforcement du secteur de la justice en privilégiant la question de la détention provisoire. Cela a permis la libération d'au moins 88 personnes qui étaient en détention provisoire, dont 57 enfants. Le 14 février, un bâtiment destiné au Tribunal de paix de Kabare, construit avec l'aide de la MONUSCO, a été remis aux autorités judiciaires.

54. La MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont également apporté un appui technique et logistique aux autorités judiciaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes internationaux et des violations graves des droits humains. Quatre missions d'enquête concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris des violences sexuelles liées au conflit, ont été menées en décembre à Miti et en mars à Sange et Irambi-Katanga (Sud-Kivu). Le 29 décembre 2023, l'audience foraine organisée par le tribunal militaire de garnison à la prison militaire d'Angenga, dans la province de Mongala, avec le soutien du Bureau conjoint, a abouti à la condamnation de 191 membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) accusés de participation à un mouvement insurrectionnel et de terrorisme. Le renforcement des capacités des acteurs de la justice militaire a également été assuré en décembre dans le Nord-Kivu s'agissant des enquêtes relatives à des infractions liées au terrorisme et au financement du terrorisme, et dans le Sud-Kivu en décembre et en février dans le domaine des techniques d'enquête numérique.

55. La MONUSCO a aidé les autorités pénitentiaires nationales à améliorer les conditions de détention conformément aux normes internationales. Elle a facilité la mise en place de services d'accueil pour les femmes au sein du ministère et dans deux prisons prioritaires à Kinshasa et prêté son concours à la construction et à la remise à



disposition d'un bloc à haut risque à Kinshasa et d'un bloc d'hébergement dans la prison de Luzumu (province du Kongo-Central), ce qui a permis le transfert sécurisé de 236 prisonniers et contribué aux mesures de désengorgement et à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

## **VII. Les femmes et la paix et la sécurité**

56. La MONUSCO a prêté son concours à l'élaboration du troisième plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en organisant des ateliers les 19, 23 et 24 janvier, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin de résoudre les problèmes constatés lors de la mise en œuvre du plan d'action précédent. Ces ateliers ont permis de définir une méthodologie d'évaluation pour le deuxième plan d'action ; de recommander la participation accrue des femmes à la prise de décisions en imposant des mesures législatives obligatoires, des quotas de femmes et la création d'une base de données de femmes qualifiées ; d'adopter des mesures pour la mise en œuvre du plan d'action, des plans d'action provinciaux et de leurs secrétariats techniques. L'élaboration du troisième plan d'action national devrait être achevée en juin.

57. En janvier 2024, la MONUSCO a ouvert le dialogue avec le réseau des ambassadrices des territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo, notamment au sujet des alertes rapides liées aux conflits entre les communautés hutu et hunde dans le territoire de Masisi. Les médiatrices ont exprimé leur détermination et leur engagement à agir en tant que médiatrices communautaires pour la paix et à contribuer ainsi aux efforts de règlement des conflits.

## **VIII. Retrait progressif, responsable et durable**

### **A. Informations actualisées concernant la mise en œuvre du plan de désengagement commun**

58. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'est entretenue avec les autorités congolaises aux niveaux central et provincial afin de promouvoir les modalités pratiques du transfert des responsabilités aux autorités congolaises et d'assurer une communication commune. Ces échanges ont porté sur le respect des principes du plan de désengagement, en particulier la synchronisation de la fermeture des bases de la MONUSCO avec le déploiement des forces de sécurité de l'État afin d'éviter des failles en matière de sécurité. Le groupe de travail conjoint Gouvernement-ONU pour la transition a été réactivé et s'est vu confier un rôle de supervision et de conseil concernant les aspects pratiques du processus de désengagement, y compris l'évaluation de sa première phase.

59. En janvier, la MONUSCO a mené des missions d'évaluation conjointe dans les neuf bases du secteur sud, et a rencontré pour cela des représentants des autorités provinciales et d'organisations de la société civile, des dirigeants locaux, des membres des communautés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. À peu près partout, des interlocuteurs ont exprimé leurs préoccupations quant au retrait de la Mission, compte tenu de la dynamique de la sécurité, et souligné la nécessité de prendre des mesures d'atténuation pour assurer la protection des civils et soutenir le rétablissement de l'autorité de l'État afin de garantir un retrait durable.

60. Entre le 26 février et le 1<sup>er</sup> mars, les responsables de la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants du Gouvernement congolais se sont rendus dans le Sud-Kivu afin d'évaluer les progrès réalisés quant au désengagement et de dialoguer avec les autorités provinciales et la société civile. Cette mission d'évaluation conjointe a pris note de la reprise des activités de l'équipe chargée de la transition intégrée dans le Sud-Kivu le 15 février, ce qui donnera au gouvernement provincial, à l'ONU et aux acteurs de la société civile un cadre de travail pour discuter des modalités du désengagement et de la transition. Cela facilitera également l'élaboration du document d'orientation du Gouvernement à l'échelle provinciale pour le désengagement et la transition, avec le concours de la MONUSCO, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des partenaires. Pour transférer efficacement aux autorités congolaises les responsabilités en matière de protection au niveau provincial, le caractère crucial du déploiement de forces de défense et de sécurité nationales adéquatement équipées dans les zones à haut risque précédemment couvertes par la MONUSCO, et du maintien des réseaux d'alerte et de réaction rapides, a été souligné. Les acteurs de la société civile ont recommandé leur participation systématique aux structures de sécurité au niveau territorial et aux mécanismes de règlement des différends. Le 28 février, la MONUSCO a transféré au Gouvernement la base de Kamanyola. Celle-ci, créée en 2005, sera gérée par la police nationale.

61. Le Bureau intégré de la MONUSCO a finalisé le recensement des activités des entités et partenaires de l'ONU présents dans le Sud-Kivu, afin d'identifier les lacunes liées au désengagement de la Mission.

## **B. Mise en œuvre des mesures concertées et des programmes conjoints prioritaires**

62. Le 16 janvier, des représentants de la MONUSCO, du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit se sont réunis afin de jeter les bases de l'élaboration d'un nouveau programme conjoint de soutien à la réforme de la justice à partir de 2025, en tenant compte du désengagement de la MONUSCO, du plan de transition et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029).

63. Entre le 29 janvier et le 2 février, le Ministère de l'intérieur, sécurité et affaires coutumières, la police nationale et l'ONU ont organisé un atelier pour examiner le Programme commun des Nations Unies pour l'appui à la réforme de la police, qui vise à renforcer la capacité du Ministère de l'intérieur de superviser les réformes globales de la police, tout en assurant la cohérence des efforts déployés à l'échelle de l'Organisation pour soutenir la réforme de la police.

64. Entre le 26 décembre 2023 et le 6 mars 2024, à l'invitation des forces armées congolaises, la MONUSCO et l'UNICEF ont mené des évaluations visant à vérifier l'âge de 1 229 candidats (dont 34 femmes) au recrutement dans les forces armées ; il a été confirmé que 152 (dont 5 filles) étaient des enfants, qui ont donc été exclus du processus de recrutement.

## C. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources

65. L'analyse commune de pays est en cours de finalisation. Elle étaiera la formulation du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029), qui tiendra compte de la transition de la MONUSCO. Le groupe de coordination des partenaires, coprésidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, a effectué une mission de donateurs dans la province du Tanganyika afin d'examiner les bonnes pratiques résultant du déploiement de l'approche fondée sur les interactions (la province du Tanganyika étant l'une des trois provinces pilotes choisie en 2019) ainsi que les enseignements tirés de la transition.

## IX. Efficacité de la Mission

### A. Performance de la Mission

#### Composante militaire

66. Au 11 mars, la MONUSCO avait déployé 12 642 soldats, dont 6,6 % étaient des femmes, et 480 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 22 % étaient des femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et 660 experts militaires des Nations Unies en mission jusqu'au 30 juin 2024. Durant la période considérée, la MONUSCO a effectué 8 déploiements d'unités de combat, 7 247 patrouilles de jour, 5 317 patrouilles de nuit, 983 patrouilles et missions de longue distance, 1 119 patrouilles conjointes, 688 escortes et 64 opérations de reconnaissance aérienne.

67. Conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 15 unités militaires : 8 unités d'infanterie, 1 unité d'état-major de secteur, 2 unités d'évacuation aéromédicale, 1 unité médicale de niveau II, 1 unité tactique aérienne, 1 unité de transmissions et 1 unité de renseignement tactique. La performance de toutes les unités évaluées a été jugée satisfaisante, et un plan de mise à niveau a été élaboré pour chacune d'elles afin qu'elles appliquent des mesures d'amélioration spécifiques.

68. Les équipes de liaison sont demeurées au nombre de 16, soit 2,3 % de l'effectif total de la force. Toutes les unités militaires, à l'exception des états-majors de secteur, des unités médicales et de la police militaire, ont utilisé l'outil d'évaluation des unités militaires mis au point par le Bureau des affaires militaires pour l'inspection de l'efficacité opérationnelle. L'inspection des états-majors de secteur, des unités médicales et des unités de police militaire était toujours en cours pendant la période considérée. Les équipes de liaison ont mené 173 activités, dont 135 patrouilles ciblées et 38 activités, contre 94 activités au cours de la période précédente.

69. Le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs militaires de la Mission a diminué par rapport à la période précédente, passant de 24,4 % à 22 %. Le nombre de femmes militaires a lui légèrement augmenté, passant de 6,63 % à 6,68 %.

70. Conformément à la directive sur la formation du (de la) commandant(e) de la force, la MONUSCO a organisé 11 cours d'initiation pour 88 membres de l'état-major et 46 observateurs militaires, 1 cours d'initiation pour officier de haut rang à l'intention du commandant du secteur nord, 4 modules de formation pour les contingents et 5 modules de remise à niveau pour les contingents. D'autres formations

ont été organisées, notamment des cours sur la répression des émeutes et l'évacuation sanitaire dispensés à trois unités militaires, ainsi qu'un entraînement à la guerre de jungle dispensé à une unité militaire. La MONUSCO a également organisé un entraînement à la guerre de jungle pour les FARDC (30 officiers et sous-officiers) à Beni dans le cadre de l'équipe itinérante de formation à la guerre de jungle.

### **Composante Police**

71. Au 29 février 2024, la composante Police avait déployé 1 640 membres originaires de 31 pays fournisseurs de contingents : 1 266 membres d'unités de police constituées, dont 207 femmes, et 374 policiers hors unités constituées, dont 109 femmes, pour un effectif autorisé de 1 410 membres d'unités de police constituées et 591 policiers hors unités constituées jusqu'au 30 juin 2024. Les unités de police constituées ont effectué 3 400 interventions rapides, 178 escortes, 1 400 patrouilles, 905 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 88 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et 68 patrouilles autour des camps de personnes déplacées.

72. Au total, 362 agents de police ont participé aux évaluations périodiques de la performance, dont 103 femmes. La note d'évaluation de la performance générale des policiers hors unités constituées, attribuée à un taux de rotation élevé, est passée à 69 %, perdant ainsi 2 points de pourcentage par rapport à la période précédente. Afin d'améliorer les performances globales, les policiers hors unités constituées ont bénéficié de séances de formation en mission sur les exercices de simulation d'incendie (5 policiers, dont 2 femmes) et d'une formation sur l'organisation des carrières (102 policiers, dont 33 femmes). En outre, la MONUSCO a organisé des séances de sensibilisation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de tous les membres de la composante Police.

73. Les unités de police constituées ont fait l'objet de 24 inspections de l'état de préparation opérationnelle et de 8 inspections de matériel, ainsi que de 1 418 séances de formation basée sur des scénarios. La performance de l'ensemble des huit unités de police constituées a été jugée satisfaisante. En outre, 34 sessions conjointes de formation à l'analyse de scénarios destinées à renforcer les capacités ont été organisées à l'intention de 330 policiers, dont 34 femmes ; 22 sessions de formation au maintien de l'ordre public ont été organisées pour 150 membres du personnel militaire de la MONUSCO, dont 24 femmes, afin de garantir une efficacité et un professionnalisme continus.

### **Composante civile**

74. Au 29 février, 2 367 membres du personnel civil (dont 22 % de femmes), parmi lesquels 310 Volontaires des Nations Unies (dont 50,7 % de femmes) et 45 agents fournis par le Gouvernement (dont 42 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

## **B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance**

75. La MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre du Système global de planification et d'évaluation de la performance. Les données générées par le cadre de résultats du système de la Mission ont également orienté les discussions autour du plan de désengagement de la MONUSCO et les discussions connexes sur le processus de transition accéléré.

76. Un nouvel examen du cadre de résultats du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, en janvier, a confirmé que celui-ci était solidement aligné sur le plan de désengagement et a également fourni des indications précieuses pour l'élaboration d'indicateurs supplémentaires à suivre aux fins de l'évaluation des différentes phases de désengagement.

### **C. Communication stratégique**

77. La MONUSCO a continué à lutter contre des campagnes de désinformation sophistiquées qui sapent ses efforts sur le terrain, notamment des campagnes en ligne émanant principalement de l'extérieur de la République démocratique du Congo qui ont parfois conduit à des agressions physiques visant les soldats de la paix. La Mission a considérablement intensifié sa communication stratégique, en collaborant avec des défenseurs, 150 journalistes et membres de la société civile, ainsi que 260 influenceurs supplémentaires, pour lutter efficacement contre la désinformation grâce à 20 groupes WhatsApp spécifiquement créés à cette fin. Radio Okapi a produit des programmes spéciaux d'information sur les élections et des chroniques à l'antenne et sur les médias sociaux pour dénoncer les tactiques utilisées par les trolls pendant les campagnes électorales. La Mission a resserré les partenariats avec les donateurs grâce à de nouveaux programmes radio et a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement à la production de communications conjointes, notamment sur le désengagement, qui ont fait l'objet d'une large couverture. À Kinshasa, Goma et Beni, des journalistes et des spécialistes de la vérification des faits ont collaboré avec les médias pour combattre la mésinformation. Sur les médias sociaux, plus de 300 messages, concernant en particulier les efforts déployés par la Mission s'agissant des élections et du désengagement, ont suscité des réactions positives notables.

### **D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles**

78. Du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024, la MONUSCO a enregistré 28 nouvelles allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui s'étaient produits entre 2005 et 2023 et impliquant 12 membres du personnel militaire, 4 membres du personnel de police et 9 membres du personnel civil. Les résultats des enquêtes menées par un pays fournisseur de contingents concerné dans 1 cas, par l'ONU dans 11 cas et par le groupe mixte d'enquête dans 8 cas sont encore attendus, et la nomination d'un enquêteur national est attendue dans un cas. Quatre des incidents allégués s'étaient produits en 2023, un en 2022, un en 2021 et trois en 2000.

79. La MONUSCO a continué de veiller à ce que les victimes bénéficient d'une aide médicale et psychosociale en temps opportun, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes établis avec les prestataires de services, notamment l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population.

80. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a renforcé ses efforts de prévention en menant des activités de sensibilisation et de formation et grâce au dialogue avec les pays fournisseurs de contingents, les communautés et les organisations humanitaires locales.

81. La MONUSCO a actualisé et publié les directives et ordonnances afin de faire appliquer strictement les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Plus de 400 patrouilles de routine ont été effectuées à Goma, Beni, Bukavu, Bunia et Kavumu pour mieux assurer la bonne conduite et la discipline. La composante Police a organisé 3 programmes de formation spécialisés sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention des policiers hors unités

constituées et des membres d'unités de police constituées et 567 séances de sensibilisation à cette question à l'intention des administrateurs.

82. Dans le cadre de la gestion continue des risques de faute, la MONUSCO a procédé à une évaluation des risques d'inconduite à l'échelle de l'ensemble de la Mission, en collaboration avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la société civile. Elle continue d'assurer un suivi avec les responsables du traitement des risques afin de contrôler l'application des recommandations formulées lors des visites d'évaluation des risques, dans un souci de prévention, de responsabilisation et d'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

83. Du 31 janvier au 7 février 2024, les Secrétaires généraux adjoints Jean-Pierre Lacroix, Catherine Pollard et Christian Saunders se sont rendus auprès de la Mission afin d'examiner et d'évaluer les mesures prises par la MONUSCO et la gestion globale des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui sont le fait de membres de son personnel.

84. La Mission a également enregistré 10 nouvelles allégations d'autres fautes graves faisant état de cas de harcèlement, de vol et de fraude en rapport avec les droits à prestations du personnel des Nations Unies. Ces cas font actuellement l'objet d'une enquête.

## **X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

85. Le nombre d'incidents liés à la sécurité et à la sûreté du personnel des Nations Unies a diminué, passant de 207 au cours de la période précédente à 163 cas, concernant 140 personnes, dont 5 femmes. Ces incidents incluaient 42 incidents liés à des dangers, 56 crimes, 41 cas de troubles civils et 24 cas de conflit armé. Dans le Nord-Kivu, les mesures d'atténuation mises en œuvre à la suite des violentes manifestations anti-MONUSCO de juillet 2022, telles que les restrictions à la circulation et l'utilisation de véhicules banalisés, ont été maintenues.

86. Au nombre des incidents notables figurent l'attaque contre un hélicoptère de la MONUSCO près de Goma le 2 février, qui a blessé deux membres du personnel de la Mission, et divers cas de harcèlement et de restrictions à la circulation imposées par la police nationale et les FARDC au personnel des Nations Unies à Bunia, Goma et Kinshasa. Plusieurs cambriolages dans des résidences du personnel de l'ONU et des attaques contre des membres du personnel et des véhicules des Nations Unies ont également été signalés. Des convois et des véhicules de la MONUSCO ont été la cible de jets de pierres, notamment Bunia, Goma, Kinshasa et Sake.

87. Le 10 février, des manifestations ont eu lieu à Kinshasa pour dénoncer ce qui était perçu comme l'inaction de la communauté internationale. Des manifestants ont brûlé des pneus devant les installations de la MONUSCO et devant des ambassades occidentales. Des attaques visant le personnel des Nations Unies et des véhicules diplomatiques ainsi que l'incendie de véhicules des Nations Unies ont été signalés, ce qui a conduit à une intervention de la Police nationale congolaise soutenue par des unités de police constituées de la MONUSCO. La Représentante spéciale du Secrétaire général s'est entretenue avec le Président Tshisekedi et de hauts responsables du Gouvernement et a exhorté les autorités à enquêter sur ces actes et à en poursuivre les auteurs.

## XI. Observations

88. Les élections de décembre ont constitué une étape importante pour la République démocratique du Congo. La détermination que le Président Tshisekedi a exprimée dans son discours d'investiture en faveur de l'unité de la République démocratique du Congo et la promotion d'un gouvernement inclusif au service du développement du pays est chose bienvenue. Il est essentiel que toutes les enquêtes en cours sur les irrégularités durant le processus électoral soient rapidement menées à bien et que les conclusions et recommandations soient rendues publiques. J'estime encourageante l'adoption par le Ministre du genre d'un document d'orientation pour la prévention de la violence électorale à l'encontre des femmes engagées dans la politique et je réitère l'appui total de l'Organisation à cette initiative cruciale.

89. Je suis profondément alarmé par l'intensification des hostilités entre le M23 et les forces armées congolaises dans le Nord-Kivu, qui a exacerbé les souffrances de centaines de milliers de civils vulnérables. Le conflit a conduit la région au bord de la guerre. Je demande à toutes les parties prenantes de prêter leur appui sans faille à la mise en œuvre des processus de Luanda et de Nairobi. Je réaffirme la détermination de l'Organisation à soutenir les efforts déployés afin de désamorcer les tensions régionales et de trouver des solutions politiques durables. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2717 \(2023\)](#), le Secrétariat continue d'étudier les possibilités d'un éventuel soutien logistique et opérationnel des Nations Unies aux forces régionales présentes en République démocratique du Congo, y compris la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans l'est de la République démocratique du Congo.

90. Je réitère mon appel à tous les acteurs congolais et à tous les groupes armés pour qu'ils déposent les armes immédiatement et sans conditions, et s'engagent, sans retard, dans le processus de désarmement. J'exhorte également le M23 à se retirer pleinement de toutes les zones occupées et à se conformer aux dispositions de la feuille de route de Luanda. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées par tous les États Membres. Je dénonce toutes les formes de discours de haine à caractère ethnique et j'appelle les autorités congolaises à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes.

91. Je suis profondément troublé par les informations selon lesquelles des biens de la MONUSCO sont pris pour cible avec des systèmes d'armes sophistiqués, et je condamne la récente série d'attaques contre les positions de la MONUSCO à Goma et à Sake et dans leurs environs par des forces du Gouvernement et des groupes armés qui leur sont associés. J'exhorte les autorités congolaises à assumer la responsabilité qui leur incombe pour ce qui est d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies.

92. Je suis également préoccupé par l'insécurité persistante dans la province d'Ituri, où la MONUSCO assure une protection physique vitale à plus de 100 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, sous la menace permanente des combattants de la CODECO dans le territoire de Djugu. J'appelle les autorités congolaises à renforcer d'urgence la présence de l'autorité de l'État dans la province, y compris en déployant des forces supplémentaires.

93. Je me félicite des progrès réalisés, en collaboration avec les autorités congolaises, dans la mise en œuvre du plan de désengagement de la Mission. Je rends hommage aux autorités congolaises pour leur constante détermination à prendre rapidement les mesures nécessaires pour étendre l'autorité de l'État et assumer pleinement leur responsabilité première en matière de protection des civils. Je me félicite des mesures prises pour assurer le transfert sans heurts des tâches de la MONUSCO à l'État congolais, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies



et des principaux partenaires. J'exhorte les partenaires à fournir les ressources nécessaires pour que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies puissent jouer leur rôle dans la préservation et la consolidation des acquis de la présence de la Mission.

94. Je salue le lancement du processus de priorisation et de planification du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029), basé sur l'analyse conjointe par pays, qui identifie les causes structurelles des conflits et des déficits de développement. Le Plan-cadre constitue un document de référence essentiel pour orienter le futur plan-cadre de coopération tout en tenant compte de la transition et du désengagement de la MONUSCO.

95. La crise humanitaire prolongée et généralement négligée que connaît la République démocratique du Congo exige une réponse urgente de la part de la communauté internationale. Le manque de financement oblige les acteurs humanitaires à restreindre leur assistance à l'heure où les besoins sont sans précédent. Le financement doit être accru pour éviter des choix aussi impossibles. J'appelle les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, y compris en garantissant l'accès humanitaire aux populations dans le besoin. Toutefois, sans un investissement accru en faveur de la lutte contre les causes profondes de la violence et de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo, les besoins humanitaires ne feront qu'augmenter.

96. Je condamne fermement tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et réitère mon attachement à la politique de tolérance zéro à l'égard de ces actes. Les membres des contingents, de la police ou du personnel civil de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de promouvoir la prévention et les interventions et de renforcer l'aide aux personnes rescapées.

97. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma Représentante spéciale pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

